

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité
Syndical du 2 Avril 2021

Date de la convocation
26/03/2021

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	13
Nombre d'excusés	8
Nombre de procurations	0
Vote	
- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

15/04/2021

Et publication le

15/04/2021

Date d'affichage

15/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Valence-sur-Baïse sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M DUPUY Alain (suppléant de M. BARSACQ Franck), CAMAZZOLA Robert, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, SPOERRY Quitterie (suppléante de M. GOUANELLE Vincent), GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, NETO Barbara, Carole ROLANDO (suppléante de TINTANÉ Isabelle), M. TOUHE-RUMEAU Christian

Excusés : M., BEYRIES Philippe, ESPERON Patricia, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, THIEUX-LOUIT Véronique, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

Procurations :

A été nommé **secrétaire de séance** :
Mme Barbara NETO

Délibération N°8 – 02/04/2021 – 7.1

Nature de l'acte : 7.1

BUDGET PRINCIPAL PETR - Vote du compte administratif 2020 et affectation des résultats

Le Comité Syndical,
 Après avoir entendu le rapport de l'exercice 2020 qui peut se résumer de la manière suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budg. totales (a)	348 784.78	967 152.29	1 315 937.07
Titres de recettes émis (b)	4 236.99	881 034.86	885 271.85
	0,00	292 073.17	292 073.17
Réductions de titres (c)	4 236.99	588 961.69	593 198.68
Recettes nettes (d=b-c)			
DEPENSES			
Autorisations bud. totales (e)	348 784.78	967 152.29	1 315 937.07
Mandats émis (f)	22 366.24	562 245.25	584 611.49
	514,00	11 415.30	11 929.30
Annulations de mandats (g)	21 852.24	550 829.95	572 682.19
Dépenses nettes (h = f-g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 17 765.74	38 131.74	20 516.49

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatif à la désignation d'un président autre que la présidente du PETR pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. TOUHE-RUMEAU Christian a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Michel GABAS, s'est retiré pour laisser la présidence à M. TOUHE-RUMEAU Christian pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur,

Où l'exposé de M. TOUHE-RUMEAU Christian, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		271 385,29	150.49		150.49	271 385.29
Opérations de l'exercice	550 829.95	588 961.69	21 852.24	4 236.99	572 682.19	593 198.68
TOTAUX	550 829.95	860 346.98	22 002.73	4 236.99	572 832.68	864 583.97
Résultats de clôture		309 517.03	17 765.74			291 901.78
Reste à réaliser	0,00	0,00	2 000.00	13 182.00	2 000.00	13 182.00
TOTAUX Cumulés	550 829.95	860 346.98	24 002.73	17 418.99	574 832.68	877 765.97
RÉSULTAT DEFINITIF		309 517.03	6 583.74			302 933.29

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. M. TOUHE-RUMEAU Christian explique enfin, qu'une fois voté le Compte Administratif de l'exercice, il convient d'en affecter le résultat. S'agissant du résultat de clôture de l'exercice 2020 à la section de fonctionnement, ce dernier s'établit à la somme de 309 517,03 €.

**Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par
12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :**

M. TOUHE-RUMEAU Christian propose l'affectation suivante :

- **6 583.74 € pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (recettes au compte 1068) dont le déficit s'établit à 17 765,74 € (001) ;**
- **302 933.29 € en excédent de fonctionnement en recettes porté sur la ligne budgétaire article (002).**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**

